

Service porteur : Pôle Formation et Réussite Etudiante (FRE)  
Vice-président : Lydie ANCELOT

## DÉLIBÉRATION n° CFVU-06-03-2025-01 De la Commission de Formation et de la Vie Universitaire

Séance du 06 mars 2025

Approbation du compte-rendu de la CFVU du 23 janvier 2025

### Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Visas :

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1 et L. 712-3 ;
- Vu les statuts de l'université de Poitiers, notamment leur article 36 ;
- Vu le règlement intérieur de l'université de Poitiers, notamment son article 22-5 ;
- Vu les propositions de la Vice-présidente Formation, Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire ;

Contexte :

Validation par les élus du compte-rendu de la CFVU du 23 janvier 2025.

Nature de la décision :

Pour délibération de la CFVU

Vote :

Soumis à la majorité simple

Après en avoir délibéré,

**APPROUVEE**

La présente délibération et son annexe sont adoptées, selon le décompte suivant :

32 votants :      32 pour  
                          0 contre  
                          0 abstention(s)

Fait à Poitiers, le 06/03/2025  
La Présidente de la Commission de la Formation  
Et de la Vie Universitaire,

**Lydie ANCELOT**



Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le 19/03/2025

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

**COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE**

SEANCE PLENIERE du 23/01/2025

Total des membres élus : 40

Séance présidée par Mme Lydie ANCELOT, Vice-Présidente en charge de la Formation, Présidente de la CFVU.

Présents ou représentés : 38 présents et représentés le quorum est atteint.

Présents ou représentés :

NOM	Prénom	Personnes ayant données procurations	Total
ANCELOT	Lydie	CARDONA Laurent	2
BLOCH	Béatrice	-	1
DESESSARD	Laurent	-	1
ESPECEL	Catherine	-	1
GIL	Sandrine	-	1
PIMBERT	Agnés	-	1
SARROUILHE	Denis	PERRAUD Estelle	2
VANDEBROUCK	Clarisse	-	1
ALAYRANGUES	Sylvie	-	1
BEAUCHET	Romain	-	1
LAMPROU	Effrosyni	VIGIER Fabrice	2
LUCET	Isabelle	VOLTEAU Stéphanie	2
SCATTOLIN	Anne	RIDEAU Frédéric	2
DELOUVEE	Isabelle	-	1
GONZALES	Sébastien	-	1
MELLOUKI	Zakariae	DUFRONT Isabelle	2
NORMAND	Bénédicte	-	1
CHAILLOT	Mathias	-	1
BLOUQUIT	Eugeneson	-	1
BOISSAY	Elise	-	1
CHARLES	Stella	-	1
DARIDAN	Jeanne	-	1
DA SILVA	Lysa	-	1
EDOUARD	Lyvia	-	1
FORTE	Lauriane	-	1
JOUANNEAU	Mathis	-	1
LEGRAND-BARBIOT	Antoine	-	1
MOGUEN	Jildaz	-	1
PECYNA	Mikael	GOURDON Noémie CASTEL Nolwenn	3
TRIPONEL	Dorian	-	1

WOJTAS	Lola	-	1
Total général			38

**Total Général : 38 voix.**

**Ordre du jour :**

- 1- **Pour délibération de la CFVU** : Approbation du compte-rendu de la CFVU du 9 janvier 2025 ;
- 2- **Informations générales** ;
- 3- **Présentation du Pôle FRE** ;
- 4- **Quart d'heure étudiants** ;
- 5- **Pour avis de la CFVU avant délibération du CA** : Les capacités d'accueil pour l'accès en licence professionnelle pour l'année universitaire 2025-2026.

**Lydie ANCELOT** mentionne que suite à la réception très récente d'une demande relative au congés menstruel de la part de l'UNEF, ce point sera traité en question diverses, en fin de séance.

La séance commence à 17h09.

Lydie ANCELOT énumère les huit procurations reçues. Elle précise qu'avec 38 élus présents ou représentés, le quorum est atteint.

En préambule, **Lydie ANCELOT** rappelle que le règlement intérieur de l'établissement indique que le quorum vérifié en début de séance vaut pour la durée du conseil. Elle précise que la présente CFVU donne lieu à un enregistrement.

- 1- **Pour délibération : approbation du compte rendu de la CFVU du 09 janvier 2025 ;**

**Délibération n° CFVU 20250123\_01 - Approbation du compte-rendu de la CFVU du 09 janvier 2025 ;**

**Le compte-rendu est adopté.**

**Décompte des voix : 38**

**Suffrages exprimés : 38**

**Pour : 38**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

- 2- **Informations générales** ;

- a) **Retour de l'INSPE**

Suite au retour de la direction de l'INSPE, le terme de "conseil de pré-perfectionnement" fait écho à une réunion préparatoire au conseil de perfectionnement. Cette réunion permet, sur chacun des trois

sites INSPE, dans le cas du MEEF1, de faire un inventaire des points que les étudiants souhaitent aborder afin de les aider à distinguer ce qui relève de la vie du site et ce qui relève du conseil de perfectionnement qui se tient lui avec les trois sites réunis, à la mention.

Lors de ce temps de réunion, l'avis des étudiants a été sollicité sur l'organisation des journées de formation, il ne s'agissait pas d'un vote.

Sur le site INSPE du Campus de Poitiers, les emplois du temps ont bien été construits en laissant une pause méridienne entre 12h15 et 13h45 pour le MEEF1 mention 1er degré, Après vérification sur ADE :

- pour le S1, pour les étudiants en MEEF1 M1, cette pause a été assurée par principe tous les jours à quelques exceptions conjoncturelles.

- pour le S3, pour les étudiants en MEEF1 M2, sur environ 10 jours répartis, la pause a duré une heure et quart en raison de la réalisation des projets interdisciplinaires ou des interventions avec partenaires qui ont nécessité d'ajuster au quart d'heure les créneaux.

- pour le S2, la pause méridienne de 1h30 est assurée tous les jours pour tous les groupes.

- pour le S4, elle n'est pas assurée un seul mercredi pour l'art plastique et pour seulement un groupe TD ; et un lundi pour un groupe TP qui doit se rendre au CRED pour un cours de ressources numériques.

L'INSPE affirme que la composante fera en sorte de construire les prochains emplois du temps en étant stricts sur le respect de la pause méridienne, y compris lorsque des partenaires sont impliqués.

L'INSPE se tient également à disposition des étudiants pour échanger sur ce point.

#### **b) Situation à Mayotte**

Suite aux échanges entre **Sybille LAJUS**, **Mickael PECYNA** et les assistantes sociales, des informations concernant des difficultés d'étudiants à réaliser dans ce contexte difficile leurs examens ont été soulignées. Un appel à la bienveillance des jurys a été formulé en réunion d'assesseurs par **Lydie ANCELOT**.

#### **c) Vie étudiante**

Comme explicité lors de la dernière CFVU, des points vie étudiante sont intégrés dans l'ordre du jour de la CFVU de manière régulière. **Lydie ANCELOT** laisse la parole à **Sybille LAJUS** pour présenter les moments d'actualité référencés ci-dessous.

- Accueil et informations tout au long de l'année dans les composantes : mercredi 5 février, mardi 4 mars et mercredi 2 avril.
- Remise du label « asso de l'UP » lors des grandes tablées le 27 janvier à partir de 18h (MDE).
- Journées Art et transmission les 4 et 5 février : **construction de soi et rapport à l'autre** (évolution au sein d'un groupe, reproduction et interprétation).
- 10 février, à partir de 18h : lecture théâtrale avec le Méta des Collectes de paroles étudiantes consacrées à la parentalité étudiante et au travail étudiant, suivie de la programmation de *Queen Kong* (Hélène Vignal) ; en lien avec les missions Temps et Égalité de l'UP.

#### **d) Constitution d'un groupe de travail étudiant.es pour construire le nouvel ENT**

**Lydie ANCELOT** présente l'objectif d'un groupe de travail à créer afin de construire le nouvel ENT. L'objectif est de travailler avec des étudiants et étudiantes de différentes composantes et campus. Une première séance de travail est prévue avant la pause pédagogique pour leur permettre de proposer leurs idées et une seconde séance un peu plus tard pour évaluer les solutions envisagées.

Les noms des étudiants intéressés sont à remettre à **Mickael PECYNA** pour le 27 janvier. Les assesseurs ont été informés lors de la réunion d'assesseurs du 16 janvier 2025.

### **3- Présentation du pôle Formation et Réussite Etudiante (FRE) :**

**Lydie ANCELOT** laisse la parole à **Grégory MOUSSERION** pour une présentation synthétique du Pôle Formation et Réussite Etudiante. **Grégory MOUSSERION** fait part notamment des missions du Pôle réparties en trois missions : fonction support, fonction réglementaire, fonction de pilotage et coordination.

Le Pôle est composé d'un service « administration générale », d'un service « transversalité et appui réglementaire », d'une cellule « projets structurants ». Il se répartit en différents services liés au pilotage des formations et de la réussite étudiante d'une part et d'accompagnement et la formation aux étudiants et personnels d'autre part.

**Béatrice BLOCH** remercie pour cette présentation très instructive et indique qu'il serait pertinent de renforcer la communication autour de l'OREVE, notamment en prévision de la JPO, où des chiffres sur la poursuite d'études et l'insertion seront demandés.

**Grégory MOUSSERION** partage cet avis et précise qu'un outil « Dataviz » sera mis à disposition des conseils de perfectionnement. Cet outil permettra de filtrer les données sur des populations ciblées et d'analyser les poursuites d'études ainsi que les retours des enquêtes.

**Catherine ESPECEL** indique que les fiches « Devenir étudiant diplômé » disponibles sur le site de l'université, ne sont pas toujours à jour.

**Grégory MOUSSERION** indique que ces fiches sont bien à jour et rappelle que l'insertion est actuellement observée à 30 mois. Il explique que l'objectif est de développer un nouvel outil plus interactif, permettant une meilleure analyse, plus fine et une visualisation des parcours post-diplôme.

**Lydie ANCELOT** souligne l'importance d'harmoniser les différents types de données de l'établissement et indique qu'un travail d'ergonomie est en cours afin d'améliorer la visualisation des informations.

**Clarisse VANDERBROUCK** souligne la nécessité de trouver un moyen d'inciter les étudiants à répondre aux enquêtes afin d'obtenir des données les plus représentatives possibles.

**Grégory MOUSSERION** rappelle que le taux de participation constitue un enjeu majeur. Il indique que cette année, un travail a été mené sur la mise en place d'un lien unique permettant une authentification simplifiée, afin que chaque étudiant puisse répondre en toute autonomie.

**Zakariae MELOUKI** partage un retour d'expérience concernant les étudiants en STAPS, en L1 à Poitiers et Angoulême, où le taux de participation atteint 80 % grâce à un dispositif en présentiel, encadré par les enseignants référents et organisé en salle informatique. En revanche, pour les L2 et L3, qui ne bénéficient pas d'un passage en présentiel, la participation chute à 20 % malgré les relances par mail.

**Isabelle LUCET** mentionne que la Maison des Langues a récemment intégré le Pôle FRE et s'interroge sur la politique de LANSAD, en effet elle indique qu'un groupe de travail avait été mis en place il y a quelques années pour définir un programme commun. Elle se demande si ce programme est toujours d'actualité.

**Lydie ANCELOT** précise que le travail sur la politique des langues n'est pas abandonné et souhaite que la nouvelle direction de la Maison des Langues s'en empare afin d'établir dans un premier temps un état des lieux de cette politique.

**Lisa DA SILVA** s'interroge sur la durée des enquêtes d'insertion.

**Zakariae MELOUKI** indique qu'elle dure entre 10 et 15 minutes maximum.

#### 4- Quart d'heure étudiants ;

Aucun des étudiants ne souhaite intervenir.

#### 5- Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : Les capacités d'accueil pour l'accès en licence professionnelle pour l'année universitaire 2025-2026.;

**Lydie ANCELOT** mentionne qu'un arrêté sera réalisé fixant le calendrier de candidature, les modalités de candidatures dont les capacités d'accueil ainsi que les principes généraux de la commission d'examen. Le calendrier de candidature est actuellement en cours d'élaboration avec les assesseurs. Cet arrêté sera signé par la présidente, comme l'année dernière.

**Mathis JOUANNEAU** s'interroge sur une éventuelle diminution des capacités ou une stabilisation par rapport à l'année N-1.

**Lydie ANCELOT** confirme que les capacités sont stables. Elle précise que les équipes mènent un travail d'attractivité et réfléchissent à d'éventuelles modifications des capacités si nécessaire tous les ans.

→ **Mathias CHAILLOT** quitte la salle le nombre de votants passe donc à 37.

Délibération n° CFVU 20250123\_02 : Les capacités d'accueil pour l'accès en licence professionnelle pour l'année universitaire 2025-2026 ;

**Avis favorable de la CFVU avant délibération du CA.**

**Décompte des voix : 38**

**Suffrages exprimés : 36**

**Pour : 36**

**Contre : 0**

**Abstention : 2**

#### 6- Questions diverses

**Lydie ANCELOT** fait part d'une demande réceptionnée très récemment de la part des étudiants de l'UNEF concernant le sujet du congé menstruel. **Lydie ANCELOT** souligne l'importance de ce sujet. Il est rappelé que l'université de Poitiers s'est emparée de ce sujet puisque le plan égalité femmes-hommes 2024-2026 adopté en décembre 2023 prévoit le sujet de la santé menstruelle. Le travail est donc bien inscrit dans la stratégie de l'établissement et est en cours.

En outre, le document réceptionné fait état de la prise en compte des étudiants et de l'ensemble du personnel de l'université. **Lydie ANCELOT** mentionne que c'est bien cette approche globale qui est souhaitée et mise en place à l'université de Poitiers et rappelle également que ce ne sont pas les prérogatives de la CFVU de prendre acte de décision concernant le personnel.

Il est également important de souligner la charge de travail nécessaire pour mettre en place un dispositif prenant en compte la santé menstruelle amenant à des questionnements essentiels : comment l'appliquer, comment cela se traduit, qui est en charge du suivi, comment cela s'intègre dans les règlements, le besoin de cadrer cela réglementairement, les services travaillent activement sur le sujet mais cela nécessite de la concertation et co-construction si nous souhaitons avoir un dispositif sur la durée et qui répond aux besoins ainsi qu' au cadre réglementaire. C'est exactement dans cet esprit que l'université de Poitiers s'est engagée dans le travail.

Le document conclue en mentionnant que l'université doit s'engager dans un large travail de concertation. C'est exactement ce que l'université a fait et continuera de faire puisque le sujet abordé est déjà intégré dans la stratégie de l'établissement, il est donc déjà en cours de discussion et de prise de position.

Le document réceptionné ne sera, pour tous ces arguments, pas passé aux votes des élus de la CFVU. En revanche, **Lydie ANCELOT** réitère le fait que ce sujet est central et essentiel pour la réussite plurielle.

Enfin, dans un esprit de co-construction, la présidente de la CFVU se fera l'écho auprès de la Vice-présidente l'université inclusive et égalité femmes-hommes pour la mise en place dès que possible d'un groupe de travail incluant les étudiants et étudiantes pour travailler de concert ce sujet une fois de plus très important et essentiel pour la réussite plurielle.

**Mathis JOUANNEAU** demande où en est le travail lancé il y a un an et si la CFVU peut se prononcer sur ce sujet pour l'inscrire dans la stratégie de l'établissement dans un cadre plus formel.

**Lydie ANCELOT** répond que la CFVU se positionne sur ce sujet important. Elle précise qu'elle relaie cette préoccupation en demandant à la vice-présidente université inclusive et de l'égalité femmes-hommes d'accélérer les travaux, affirmant ainsi l'engagement de la CFVU sur cette question. Elle rajoute qu'il est essentiel qu'au fur et à mesure de l'avancement, la CFVU puisse être au courant de cet état d'avancement par des points d'étape.

**Stella CHARLES** exprime son inquiétude quant au fait que, sans vote de la motion, le groupe de travail risque de ne pas voir le jour. Elle souligne qu'un travail a déjà été entamé et s'interroge sur la possibilité de voter cette motion aujourd'hui afin d'acter une première avancée et de passer ensuite à la mise en place d'un groupe de travail.

**Lydie ANCELOT** partage la nécessité de travailler sur le sujet mais estime que soumettre une motion au vote n'est pas la meilleure approche. Elle souligne que le simple fait que cela soit mentionné dans le compte rendu de la CFVU témoigne déjà de la prise en main du sujet par l'instance.

**Sybille LAJUS** apporte un point de contexte sur la mission égalité-diversité à l'université de Poitiers. Elle mentionne les échanges avec les élus de l'UNEF et les contacts avec la VPE Sasha BOSMAN intervenu fin février 2024 et début mars 2024. Elle rappelle que, la mise en œuvre doit se faire de manière globale. Elle souligne ainsi que d'autres universités ayant tenté de mettre en place ce dispositif seulement pour les étudiants ont rencontré des obstacles. L'objectif ici est d'avancer sur les deux volets.

**Stella CHARLES** demande où en est le travail mené avec les étudiants dans le cadre du groupe de travail et si des solutions ont déjà été proposées. Elle rajoute que certaines questions méritent d'être

débatues et qu'un vote permettrait d'ancrer plus fermement la démarche, tout en accélérant sa mise en place.

**Mathis JOUANNEAU** reconnaît les contraintes administratives mais insiste sur la nécessité de donner la priorité aux étudiants. Il regrette le temps perdu sur un sujet aussi important et note que certaines UFR se montrent plus tolérantes que d'autres sur cette question.

**Lydie ANCELOT** rappelle que la CFVU se positionne sur des sujets essentiels et que cette question en fait partie. Elle rajoute que la réponse à cette motion est de mandater la vice-présidente université inclusive et égalité femmes-hommes, ce qui sera fait dès le lendemain de cette CFVU.

**Lysa DA SILVA** indique que les élus AFEP soutiennent ce projet et y travaillent depuis plusieurs années. Elle précise que le vote de cette motion ne déclenchera pas de nouveaux travaux puisque ceux-ci sont déjà en cours. Toutefois, elle se réjouit que cela puisse accélérer le processus et le rendre plus efficace. Elle partage l'avis de **Lydie ANCELOT**, soulignant que les demandes formulées dans la motion sont déjà mises en œuvre depuis le mandat précédent et que l'enjeu est désormais d'accélérer leur application.

**Béatrice BLOCH** s'interroge sur la raison pour laquelle les dossiers relatifs au congé menstruel sont traités simultanément pour les étudiants et le personnel.

**Sybille LAJUS** explique que la volonté est d'adopter une approche systémique et d'affirmer un engagement politique fort. Concernant le personnel, la situation est plus complexe à gérer.

**Elise BOISSAY** explique que la raison de la motion est que celle-ci demande la mise en place du congé menstruel pour l'année universitaire 2025-2026, afin que toutes les personnes menstruées puissent bénéficier de ce congé. Elle ne voit pas en quoi la motion serait dérangeante.

**Lydie ANCELOT** indique que la motion n'est pas un canal approprié pour ce type de demande. Une motion n'a pas vocation à être votée sur un sujet déjà en cours, cela ne contribuera pas à accélérer les choses.

**Stella CHARLES** souligne qu'il n'y a pas eu de communication sur ce sujet, et qu'elle n'était pas au courant de ces groupes de travail. Bien que des actions aient été menées, le manque de communication suscite de l'incertitude et de l'inquiétude pour les personnes menstruées. Elle pense qu'une position adoptée par la CFVU permettrait de valider et d'assurer la mise en place du projet.

**Lydie ANCELOT** entend les préoccupations exprimées et assure que ce sujet est pris en compte. Elle souligne, de nouveau, qu'en tant que présidente de la CFVU, elle affirme qu'elle est sensible à cette question et qu'elle sera particulièrement attentive à l'avancée du travail.

**Mathis JOUANNEAU** propose qu'un mail de la Présidente de l'université de Poitiers soit envoyé à tous les étudiants pour informer que ce sujet est pris en compte.

**Lysa DA SILVA** reconnaît que la motion arrive en retard par rapport aux actions déjà engagées. Concernant la communication, elle estime qu'il revient aussi aux syndicats et associations étudiantes de s'en emparer. Elle s'interroge sur la faisabilité de la mise en place du congé menstruel dès 2025-2026.

**Lydie ANCELOT** indique avoir déjà sollicité la vice-présidente université inclusive et égalité femmes-hommes pour que le travail soit mené sans attendre. Elle précise que cette mesure est déjà inscrite dans le plan égalité femmes-hommes et qu'il ne faut pas sous-estimer le passage du cadre réglementaire dans les instances.

**Stella CHARLES** demande s'il serait possible d'être informés de l'avancée des travaux et de rejoindre les groupes de travail concernés.

**Lydie ANCELOT** répond que le vice-président étudiant doit jouer un rôle de relais dans la communication auprès des étudiants. Elle reconnaît qu'il est nécessaire d'améliorer cette communication.

**Béatrice BLOCH** souligne que la LP Informatique ne propose que 20 places et demande s'il serait possible d'ouvrir une autre licence ou d'augmenter la capacité d'accueil.

**Lydie ANCELOT** évoque une réflexion en cours sur l'offre de formation.

**Sylvie ALAYRANGUES** ancienne responsable de cette licence, précise que, bien que 20 places soient prévues, seulement 14 étudiants sont inscrits cette année. Elle constate des difficultés à remplir cette formation, beaucoup d'étudiants préférant intégrer des établissements privés.

**Béatrice BLOCH** s'interroge sur les raisons qui poussent les étudiants à choisir des établissements privés.

**Sylvie ALAYRANGUES** explique que le principal attrait de ces établissements privés réside dans la mention « ingénieur » accolée au nom de ces écoles même si ces dernières ne délivrent pas toujours un titre d'ingénieur reconnu par l'état.

**Jeanne DARIDAN** reprend les points abordés lors de la dernière CFVU concernant la mission sur le temps. Elle remercie pour le retour clair et complet. Elle soulève que les deux thématiques — la pause méridienne et la banalisation du jeudi après-midi — ne sont pas respectées dans un grand nombre de formations. Elle précise que la formation MEEF n'est pas concernée par la problématique de la pause méridienne, mais l'est par la banalisation du jeudi après-midi ce qui est également le cas dans des formations de santé, elle rajoute que le non-respect de la pause méridienne est constaté pour les formations AES, droit et la double licence droit philosophie.

**Lydie ANCELOT** répond que la banalisation du jeudi après-midi, notamment pour les étudiants en alternance, n'a pas toujours été mise en place et qu'elle rementionnera ce point aux assesseurs.

Prochaine CFVU, **le jeudi 20 février 2025 à 14h00**

La séance se termine à 18h26.

La Présidente de la CFVU,

Lydie ANCELOT

